

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2020-2021

Date de révision : le 13 novembre 2020

Membres de l'équipe responsable de la sécurité dans les écoles

- Nom de l'élève ou des élèves : Reme Emini et Rylan Cardinal
- Nom du parent : Mélanie Ball
- Nom du membre du personnel enseignant : Brinda Ragaven
- Nom membre du personnel non-enseignant : Lisane Loranger et Antonia Kouvelis-Léger
- Nom du partenaire communautaire : COPE
- Nom de la direction de l'école : Shirley Tisdale

Définition de l'intimidation :

L'intimidation est typiquement un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réels ou perçus (page 3, Politique/Programmes Note n° 144 et page 3 de la politique 3,32 *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*).

Stratégies de prévention et d'information :

Les stratégies préventives et les programmes doivent mettre l'accent sur :

- Des relations et des styles de vie sains;
- Le leadership des élèves;
- L'empathie;
- Le développement du civisme;
- La résolution de conflits;
- Les pratiques de réhabilitation;
- La prévention de l'intimidation.

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2020-2021

Date de révision : le 13 novembre 2020

Parents et communauté

- *Prise de connaissance du Code de vie de l'école et engagement (Membres du Conseil d'école et chaque parent avec son enfant)*
- *Communication : par l'entremise de messages, du bulletin de nouvelles, du code de conduite de l'école, du site web de l'école et de rencontres pour discuter de situations particulières*
- *Rencontres du comité pour une école sans intimidation : 3 fois durant l'année scolaire, examen de diverses ressources, procédures et politiques, analyse des résultats du sondage sur le climat scolaire*
- *Formation au sujet de la sensibilisation au sujet de prévention de l'intimidation pour les parents (Discussion avec l'équipe de l'école tolérantes)*

Élèves

- *Enseignement explicite du comportement désiré dans diverses situations (les matrices) selon les divers domaines du curriculum*
- *Établissement du code de vie de la classe avec les élèves en début d'année scolaire, et affichage en salle de classe*
- *Conseil de coopération dans certaines classes.*
- *Activités pour la prévention de l'intimidation tirées de la trousse Enfants avertis et du Guide du CSViamonde*
- *Supervision continue et intervention immédiate auprès des élèves par tout le personnel de l'école*
- *Programmes variés offerts par le travailleur social selon les besoins des divers groupes*
- *Accompagnement par l'éducatrice spécialisé, l'aide-enseignante et l'enseignante ressource de certains groupes ou élèves selon le besoin (accompagnement de la travailleuse sociale)*
- *Présentations diverses par les policiers de la ville d'Orangeville (policier communautaire-Scottie Davis) en lien avec l'intimidation*
- *Présentations et activités organisées par le comité pour une école sans intimidation (vidéo partagé-mat/jardin ; 1 à 3 et 4 à 8)*
- *Activités, messages et présentations lors de la semaine de la sensibilisation à l'intimidation et de la prévention du 18 au 21 novembre 2019*

École/Personnel

- *Mise en place d'un comité pour une école sans intimidation qui se rencontre 3 fois durant l'année*
- *Ressources variées en lien avec l'intimidation mises à la disposition du personnel : Guide du CSViamonde – Trousse enfants avertis-
<http://ensembleoui.ca/> , <https://prevention-intimidation.bienetrealecole.ca/>*
- *Formation du personnel, le 27 novembre 2020*
- *Plan d'action visant la prévention de l'intimidation et l'intervention, disponible sur le site web de l'école*
- *Enseignement explicite des matrices*
- *Climat d'école positif*

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2020-2021

Date de révision : le 13 novembre 2020

- *Application constante de la politique du conseil scolaire*
- *Intervention immédiate auprès des élèves*
- *Implications des parents et du travailleur social au besoin*
- *Révision annuelle du code de vie de l'école*
- *Lecture annuelle des politiques et directives administratives du Conseil scolaire 3,32 – Stratégies pour la sécurité dans les écoles et 3,14 Interventions physiques*
- *Analyse des résultats du sondage sur le climat scolaire*

Stratégies d'intervention et de soutien, y compris des plans de protection des victimes :

Les stratégies présentées dans cette section sont inclusives et intègrent activement la participation des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices, de l'école et de la collectivité. Elles offrent aux élèves la possibilité de participer à la gestion des comportements à l'école et de jouer des rôles de leadership (mentorat et résolution de conflits).

- *Informar la direction et communiquer avec les parents, tuteurs ou tutrices, s'il y a lieu, en cas d'intimidation*
- *Interventions immédiates de la part du personnel de l'école lors de situations problématiques en tenant compte de conséquences compatibles avec la notion de discipline progressive et avec le comportement affiché*
- *Enseigner des stratégies pour gérer les cas d'intimidation par l'entremise des conseils de coopération et du comité pour une école sans intimidation*
- *Encourager les élèves solitaires à se joindre à des activités, à développer des amitiés et à bâtir des systèmes de soutien*
- *Offrir des services de counselling informel ou formel par l'entremise du travailleur social de l'école*
- *Faire remplir une fiche de réflexion par les élèves/renforcement positif*
- *Préparer des horaires de surveillances qui assurent la présence d'adultes responsables dans le but de décourager ou d'intervenir lors des situations d'intimidation*
- *Offrir des occasions de formation aux parents <http://parents.copahabitat.ca/fr/module-1>*
- *Impliquer les membres du comité pour une école sans intimidation dans l'établissement de pratiques*
- *Cyberintimidation- visiter les liens*

<https://www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Tous-les-themes/Technos/Cyberintimidation>

<https://jeunessejecoute.ca/sujet/intimidation-abus/cyberintimidation/>

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2020-2021

Date de révision : le 13 novembre 2020

<https://csv.apprentissageelectroniqueontario.ca/d21/le/content/5518965/viewContent/121738370/View>

<http://www.e-enfance.org/>

Exigences en matière de rapport :

L'article 300.2 de la partie XIII de la Loi sur l'éducation stipule qu'un employé d'un conseil qui apprend qu'un élève d'une école du Conseil peut s'être livré à une activité pour laquelle une suspension ou un renvoi doit être envisagé, doit en faire rapport à la directrice ou au directeur de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.

Le rapport peut être présenté de façon verbale dans le cas où une intervention immédiate est nécessaire.

Le rapport peut être écrit et doit être rédigé dès qu'il est possible de le faire sans danger. Le formulaire est disponible secrétariat de l'école (local 101).

Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire :

- *Initier les parents à s'informer et se former sur le site de COPA <https://infocopa.com/>*
- *Impliquer divers membres de la communauté scolaire dans l'équipe responsable de la sécurité dans les écoles et se rencontrer 3 fois durant l'année pour discuter de divers sujets*
- *Communiquer régulièrement avec les parents lors de situations problématiques pour les garder informés et pour aller chercher leur appui*
- *Mettre des ressources à la disponibilité des parents pour consultation selon leurs intérêts et besoins*

Stratégies de communication et de sensibilisation :

- *Présenter les politiques et procédures sur la prévention de l'intimidation aux membres du Conseil d'école et aux membres du personnel enseignant. (Code de conduite de l'école, Imagine... une école sans intimidation)*
- *Afficher le Plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation sur le site web de l'école.*
- *Offrir des outils sur la prévention de l'intimidation aux parents, tuteurs ou tutrices (pages 70 à 77 du document Imagine... Une école sans intimidation) par l'entremise d'un bulletin de nouvelles.*
- *Offrir des outils sur la prévention de l'intimidation aux élèves (pages 80 à 90 du document « Imagine... Une école sans intimidation » selon les besoins individuels, d'un groupe ou d'une classe.*
- *Présenter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation à la communauté scolaire.*

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION
2020-2021
Date de révision : le 13 novembre 2020**

Surveillance et examen :

- *Le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation sera revu régulièrement suite à des rencontres de l'équipe responsable de la sécurité dans les écoles et certaines rencontres du personnel. (3X)*
- *Les politiques et directives administratives du Conseil scolaire 3,32 – Stratégies pour la sécurité dans les écoles et 3,14 Interventions physiques seront revues en début d'année par tous les membres du personnel.*
- *Le sondage sur le climat scolaire sera administré régulièrement et analysé suite à son administration pour offrir des pistes de prévention*